

**Rôle de la séance publique du 29/08/2024 à 09h15****Président** : Monsieur RIVAS**Assesseures** : Madame ODY et Madame DUBOST**Greffier** : Monsieur GOY**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK****01) N° 2202818 RAPPORTEURE : Mme ODY**

Demandeur	M. et Mme V Eric et Irène	SELARL CADRAJURIS
Défendeur	COMMUNE DE PLOUESCAT	SELARL LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

Requête de M. Eric et Mme Irène V contre le jugement n° 1905446 du 28 avril 2022 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 27 septembre 2019 par lequel le maire de la commune de Plouescat a refusé de leur délivrer un permis de construire pour la construction d'une maison d'habitation sur les parcelles cadastrées section AV nos 79 et 80 situées lieudit « Pen Ar Prat-Courté ».

**02) N° 2202820 RAPPORTEURE : Mme ODY**

Demandeur	SOCIÉTÉ BOUYGUES TELECOM SOCIÉTÉ CELLNEX	Me KATAM AVOCATS Me KATAM AVOCATS
Défendeur	BREST METROPOLE	SELARL VALADOU JOSSELIN & ASSOCIES

Requête de la Sociétés BOUYGUES TÉLÉCOM et CELLNEX contre le jugement n° 2005256 du 1er juillet 2022 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 29 septembre 2020 par lequel le président de Brest métropole s'est opposé à la déclaration préalable déposée par la société Cellnex en vue de l'installation d'une station de téléphonie mobile sur un terrain situé rue Alfred Nakache au lieu-dit Le Ru sur le territoire de la commune de Brest.

**03) N° 2300874                      RAPPORTEURE : Mme ODY**

Demandeur        MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur        M.        L        Makrem

Me DIRE

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2207136 - 2207259 du 27 mars 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de M. Makrem L , annulé la décision par laquelle l'autorité consulaire française à Tunis a retiré le visa de M. L ainsi que la décision implicite de la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France née le 2 août 2022 et, d'autre part, enjoint à l'autorité consulaire française à Tunis de rétablir le visa de long séjour délivré à M. L le 25 avril 2022 dans les conditions précisées au point 11 du jugement, dans le délai d'une semaine à compter de sa notification.

**04) N° 2300879                      RAPPORTEURE : Mme ODY**

Demandeur        MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur        M.        M        Mohamed

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2206796 du 30 janvier 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de M. Mohamed M , annulé la décision implicite née le 16 mai 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision du 24 février 2022 des autorités consulaires françaises à Annaba et Constantine (Algérie) refusant de lui délivrer un visa de long séjour en qualité de travailleur salarié, ainsi que cette décision consulaire et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de délivrer à M. M le visa sollicité dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

**05) N° 2300908                      RAPPORTEURE : Mme ODY**

Demandeur        Mme        D        Meriem

BOCHNAKIAN  
LARRIEU-SANS

Mme        F        Khady

BOCHNAKIAN  
LARRIEU-SANS

Défendeur        MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de Mme Marieme D et Mme Khady F contre le jugement n° 2206040 du 10 février 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision en date du 9 mars 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a confirmé les décisions en date du 16 février 2021 de l'autorité consulaire française à Dakar (Sénégal) refusant un visa d'entrée et de long séjour à Abdoulaye et Khady F au titre de la réunification familiale.

**06) N° 2300920                      RAPPORTEURE : Mme ODY**

Demandeur        MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur        M.        B        Mohan

ANDRIVET

Requête du ministre de l'Intérieur contre le jugement n° 1910656 du 8 février 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de M. Mohan B , annulé la décision du 18 juillet 2019 par laquelle le ministre de l'intérieur a expressément rejeté son recours administratif formé le 22 février 2019 contre la décision du préfet de police de Paris du 15 janvier 2019 ajournant à deux ans sa demande d'acquisition de la nationalité française et a confirmé cet ajournement et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur de procéder au réexamen de la demande de naturalisation présentée par M. B dans un délai de trois mois à compter de la notification du jugement.

**Rôle de la séance publique du 29/08/2024 à 10h15****Président** : Monsieur RIVAS**Assesseures** : Madame ODY et Madame DUBOST**Greffier** : Monsieur GOY**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK****01) N° 2300841** **RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

Demandeur	M.	W	luc	Me PIPERAUD
	Mme	C	véronique	Me PIPERAUD
	Mme	W	Sylvie	Me PIPERAUD
	Mme	W	Laurence	Me PIPERAUD
	M.	W	Arnaud	Me PIPERAUD
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DINAN AGGLOMERATION			CABINET LEXCAP RENNES

Requête des consorts W et Mme C contre le jugement n° 2004527 en date du 27 janvier 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la délibération du 27 janvier 2020 par laquelle le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Dinan Agglomération a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat de cette communauté d'agglomération, ainsi que la décision implicite rejetant leur recours gracieux.

**02) N° 2300843** **RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

Demandeur	SARL LEBLANC COULON			CONCORDE AVOCATS
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DINAN AGGLOMERATION			SCP ARES GARNIER DOHOLLOU SOUET ARION ARDISSON GREARD COLLET LEDERF-DANIEL LEBLANC

Requête de la SARL LEBLANC COULON contre le jugement n° 2001491 en date du 27 janvier 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la délibération du 27 janvier 2020 par laquelle le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Dinan Agglomération a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat de cette communauté d'agglomération.

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK**

---

**03) N° 2300873                      RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

---

Demandeur	Mme     B     Virginie	MEZIN SOCIETE D'AVOCAT
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DINAN AGGLOMERATION	SCP ARES GARNIER DOHOLLOU SOUET ARION ARDISSON GREARD COLLET LEDERF-DANIEL LEBLANC

Requête de Mme Virginie     B     contre le jugement n° 2001550 en date du 27 janvier 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la délibération du 27 janvier 2020 par laquelle le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Dinan Agglomération a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat de cette communauté d'agglomération.

---

**04) N° 2300918                      RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

---

Demandeur	SARL DOMAINE ARVOR M.     L     Samuel	Me BOISSET Me BOISSET
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DINAN AGGLOMERATION	SCP ARES GARNIER DOHOLLOU SOUET ARION ARDISSON GREARD COLLET LEDERF-DANIEL LEBLANC

Requête de la SARL DOMAINE ARVOR et M.     L     contre le jugement n° 2003605 en date du 27 janvier 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la délibération du 27 janvier 2020 par laquelle le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Dinan Agglomération a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat de cette communauté d'agglomération.

---

**05) N° 2300970                      RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

---

Demandeur	SCI LES PETITS MOINEAUX	Me CABINET TROUDE
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DINAN AGGLOMERATION	SCP ARES GARNIER DOHOLLOU SOUET ARION ARDISSON GREARD COLLET LEDERF-DANIEL LEBLANC

Requête de la SCI LES PETITS MOINEAUX contre le jugement n° 2001542 en date du 27 janvier 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la délibération du 27 janvier 2020 par laquelle le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Dinan Agglomération a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat de cette communauté d'agglomération ou, à titre subsidiaire, d'annuler cette délibération en tant qu'elle classe les parcelles cadastrées section AO nos 300 et 302 à Quévert en zone A.

06) N° 2301357

RAPPORTEURE : Mme DUBOST

---

Demandeur        MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur        Mme        M        Houda

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2211442 du 9 mai 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de Mme Houda        M        , annulé la décision du 15 juin 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision du 30 novembre 2021 de l'ambassade de France au Tchad refusant de délivrer à Sadia        S        un visa de long séjour en qualité de membre de la famille d'un réfugié et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de délivrer à Sadia        S        le visa sollicité dans un délai d'un mois à compter de la notification du présent jugement sous astreinte de 100 euros par jour de retard.

---

07) N° 2301272

RAPPORTEURE : Mme DUBOST

---

Demandeur        M.        N        Jack Bonaventure

Me BOULA

Défendeur        MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Jack Bonaventure        N        contre le jugement n° 2207205 du 28 février 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 30 mars 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a, au terme d'un réexamen, rejeté le recours dirigé contre la décision de l'autorité consulaire française à Kinshasa (République démocratique du Congo) refusant de délivrer à Mme Sonya        Z        et aux enfants Credo, Jack, Alberto et Andrixia        N        des visas de long séjour au titre de la réunification familiale.